



CS – 1.06

Préfecture du Terr. de Belfort
21 MARS 2006
Service Courrier

Réunion du Comité Syndical

du mercredi 15 mars 2006

Compte de gestion du Trésorier municipal

RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT
Président

En application des dispositions prévues par les lois du 2 mars 1982 et 6 février 1992, le Comité Syndical est appelé à délibérer sur le compte de gestion 2005 du trésorier du SERTRID.

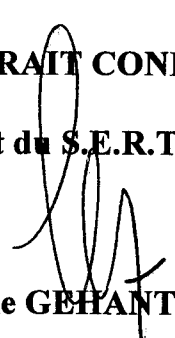
Le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- ADOPTE ledit document

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée par extrait le 21 MARS 2006, conformément au C.G.C.T.
Dépôt en préfecture le 21 MARS 2006.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.


Emile GEHANT